

**PACTE D'EXCELLENCE**

# Le latin généralisé pour chaque élève du secondaire

Après des mois de travail, le Pacte d'excellence est enfin au net. Il doit à présent recevoir l'aval de toutes les parties concernées. Au programme : le latin obligatoire dès le secondaire, davantage d'art, de sport et de remédiation.

Le Pacte d'excellence propose deux axes, selon nos confrères du Soir. Un : on étire le tronc commun jusqu'à la 3<sup>e</sup> secondaire incluse. Deux : il proposera, au-delà des branches générales (maths, français, langues, histoire, etc.) davantage d'art, davantage de sport, un éveil aux techniques, etc. Et tout ceci, dès le primaire.

On propose même de généraliser le latin au seuil du secondaire. Pour combien d'heures ? Les auteurs du Pacte n'ont pas tranché. Ils estiment juste que le latin a sa place dans une formation multidisciplinaire.

**PLUS DE REMÉDIATION**

Au cours de ce tronc commun, où le régime des options disparaît, le pacte suggère de développer un nouveau système. Après l'apprentissage assuré à l'ensemble de la classe, on sépare les élèves pour leur proposer, selon le niveau atteint

dans telle matière, des activités de remédiation, de consolidation ou de dépassement. Le Pacte s'engage à prévoir par ailleurs des activités de remédiation en dehors des heures scolaires.

Tout au long de ce tronc commun, l'évaluation sera moins sommative (qui sanctionne, qui fonde les résultats au bulletin, le redoublement éventuel...), plus formative. On évaluera « pour du beurre », juste pour savoir où l'on en est et pour, le cas échéant, filer en remédiation.

Au terme du tronc commun, tous les élèves passeront une même « évaluation externe », conçue par la Communauté française. À la fin de la 3<sup>e</sup> secondaire, l'élève fera le choix entre la filière de « transition » (proposant de l'enseignement général) et le « qualifiant. » Le qualifiant réunira les filières dites aujourd'hui « techniques » et « professionnelles », appelées à fusionner.

Un élève sortant de transition pourra accéder directement au supérieur. Celui issu du qualifiant devra, lui, passer une 7<sup>e</sup> année secondaire — soit dans une école ordinaire, soit en

promotion sociale. Au sein du qualifiant, on veillera à ne pas enfermer l'élève dans un choix qui s'avérerait finalement mal pensé. Ainsi, si un élève a choisi l'ébénisterie, il pourra découvrir toutes les autres options liées au secteur « bois » de façon à pouvoir se réorienter le cas échéant.

**1.100 PROFS DE MATERNEL**

Le maternel sera une priorité. Les acteurs du Pacte prévoient de mobiliser des ressources supplémentaires pour permettre un meilleur encadrement des enfants : 50 millions d'euros pour engager, progressivement, quelque 1.100 membres du personnel supplémentaires en maternelle.

En secondaire, il n'est pas question d'interdire le redoublement mais de le rendre exceptionnel. Un objectif : le réduire de moitié d'ici 2030.

Enfin, actuellement, dans les écoles situées en Wallonie, l'apprentissage de la 2<sup>e</sup> langue (anglais, allemand, néerlandais) commence en 5<sup>e</sup> primaire. Elles s'aligneront sur le régime bruxellois et démarrent en 3<sup>e</sup> primaire. ●